

Rapport du jury
Concours d'Infirmier Education Nationale
Session 2023

En 2023, l'académie d'Aix Marseille participe à la session du concours d'infirmier Education Nationale. 36 postes sont ouverts sur liste principale et 4 autres sur liste complémentaire. 124 candidats sont inscrits, 104 dossiers complets ont été reçus, 67 sont présents aux épreuves, 53 sont admissibles.

L'épreuve écrite.

Elle consiste à répondre à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier dans le cadre des missions que doivent remplir les infirmiers de l'Education Nationale.

Cette épreuve de 3 heures est affectée d'un coefficient 1.

Comme sur de nombreux concours Education Nationale nous avons eu moins de candidats (124 contre 164 l'an passé) :

- Sur 124 inscrits, 67 candidats étaient présents (54% contre 61,58% l'an passé).
- 36 candidats sont admis en Liste Principale et 4 en Liste complémentaire.

Afin de pouvoir être admissible et passer l'oral, les candidats devaient cette année obtenir une note égale ou supérieure à 12,5. Une candidate admissible ne s'est pas présentée à l'oral.

Afin de pouvoir être admis sur liste principale, les candidats devaient cette année obtenir une note égale ou supérieure à 15,5/20.

Afin de pouvoir être admis sur liste complémentaire, les candidats devaient cette année obtenir une note égale ou supérieure à 15,17/20.

Sur 67 candidats, à l'issue de l'épreuve d'admissibilité, 34 ont obtenu une note supérieure à 15/20, 29 candidats ont obtenu une note comprise entre 10/20 et 15/20 et 4 candidats n'ont pu obtenir la moyenne.

Ainsi, 40 candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15,17/20 ont été retenus sur LS et LC.

Rappel : une note en de ça de 7,99/20 à l'écrit est éliminatoire, ce qui n'a été le cas d'aucun candidats cette année.

Les sept correcteurs de l'épreuve écrite ont été attentifs au fait que les candidats aient respecté les points suivants :

- Lecture attentive du sujet pour ne pas se perdre dans du hors sujet
- Bien gérer son temps afin de traiter toutes les questions de façon approfondie. Il a été constaté cette année que la première question était très bien traitée puis les autres de façon plus superficielle.
- Nécessité d'aller à l'essentiel, avoir une démarche analytique et structurée pour répondre aux questions, bien structurer sa copie.
- Ne négliger ni la présentation, ni l'écriture et soigner la qualité de rédaction dans les réponses, éviter le « verbiage ».

Cette année, l'amélioration constatée l'an dernier en ce qui concerne la rédaction (moins de fautes d'orthographe ou de syntaxe) s'est poursuivie.

Le jury a apprécié les copies claires et synthétiques et au contraire écarté les dissertations avec étalage de connaissances qui n'avaient pas toujours de rapport avec la question.

- Le jury a apprécié que les candidats aient souligné, plus que les années précédentes, les liens indispensables avec les enseignants, assistants sociaux et CPE dans la prise en charge individuelle des élèves et les actions de prévention collectives.
- S'il est toujours utile de rappeler qu'il est nécessaire de bien connaître les dispositifs de l'Education Nationale en lien avec les missions des infirmiers sans faire de confusion entre le premier et le second degré, nous avons constaté une nette amélioration dans la connaissance de notre institution. Toutes les actions exposées doivent l'être dans le contexte de l'Education Nationale.
- Il est attendu beaucoup d'autonomie de la part de l'infirmier scolaire et cela doit se ressentir dans les prises de décisions. Cette autonomie n'exclue pas le recours au SAMU à chaque fois que c'est nécessaire. Le positionnement des candidats face à l'urgence était de qualité.
- Nous avons constatés une méconnaissance de l'Arrêté du 3 mai 1989 relatif aux durées et conditions d'éviction en milieu scolaire ainsi qu'une maîtrise approximative de la notion de secret professionnel.

Si tous les textes officiels ne peuvent pas être connus, il est attendu que les textes essentiels soient connus et mis à jour:

- loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfance
- la circulaire de 2015 sur les missions de l'infirmière
- l'arrêté du 20/08/2021 modifiant l'arrêté du 3/11/2015 annexe 3
- le BO n°9 du 4 mars 2021 et la circulaire du 10/02/2021 dans le cadre de l'école inclusive.
- loi du 30 décembre 2017 concernant les vaccinations obligatoires

Le jury a relevé des copies de grande qualité alliant maîtrise de la forme et du fond. Les candidats étaient beaucoup mieux préparés que les années précédentes pour cette épreuve écrite.

Le jury rappelle aux candidats qu'il leur conseille toujours de faire l'effort de rencontrer des infirmiers en poste pour mieux comprendre le rôle de l'infirmier de l'Education Nationale.

L'épreuve orale d'admission

Elle consiste en un entretien de 30 minutes affecté d'un coefficient 2 qui fait suite à un exposé oral de 10 minutes, exposé au cours duquel le candidat est invité à présenter sa formation, son expérience professionnelle et son projet professionnel.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription. Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du postulant ainsi que ses connaissances professionnelles ... (extrait de l'Arrêté du 23 octobre 2012). Il est conseillé aux candidats de soigner la lisibilité de leur CV.

Le jury a été particulièrement attentif au fait que les candidats aient bien préparé leur exposé, qu'ils en aient fait une présentation personnalisée, qu'ils aient fait le lien entre leur cursus professionnel et leur projet d'infirmier de l'Education Nationale (INFENES) en mettant en évidence la façon dont l'expérience acquise pourrait être réinvestie dans leurs futures missions d'IDE, voire qu'ils aient rencontré des infirmiers Education Nationale en poste afin d'argumenter et illustrer leurs motivations, qu'ils aient perçus la réalité du métier. La simple lecture exhaustive du CV déjà remis au jury est à éviter car n'éclaire en rien le jury sur vos motivations.

Il est aussi essentiel que les candidats aient une connaissance précise des missions des infirmiers de l'Education nationale et des dispositifs en lien avec la santé qui sont mis en place en relation avec leur future fonction (protection de l'enfance, PAI, handicap...).

Une bonne connaissance des différents personnels de l'Education nationale travaillant au quotidien avec eux est également attendue.

Enfin, il paraît important d'avoir une idée des différentes instances d'un EPLE (Rôles et composition).

Il a été logiquement demandé aux candidats de bien appréhender les différentes facettes du métier (soin, écoute/relation d'aide, éducation à la santé ...) ; de la même façon qu'à l'écrit, le jury a été sensible au fait que les candidats puissent mettre en avant leurs capacités à travailler en équipe, avec les partenaires de l'Education nationale et bien sur les parents d'élèves.

Le jury attendait également des candidats qu'ils soient capables de développer une analyse critique des situations sans être dans le jugement et qu'ils soient bienveillants.

Il convient de souligner que l'ensemble des candidats présents a l'oral présentaient de réelles qualités. Encore une fois, le jury a apprécié que les candidats se soient préparés avec sérieux, qu'ils n'aient pas hésité à prendre l'attache de personnels infirmiers de l'Education Nationale, qu'ils aient une réelle connaissance du système éducatif et particulièrement du fonctionnement d'un établissement scolaire.

Le jury attendait enfin de l'authenticité de la part des candidats, dans la présentation de leur parcours notamment. Il leur a été demandé de porter une attention particulière sur l'expression de leurs motivations personnelles pour cette carrière.

A. RISI,
Président du jury